

DÉCISION DU MAIRE

**D.M. N° 2023-427
TARIFS FUNÉRAIRES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024**

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

VU la délibération du conseil municipal n° 20-05-08 en date du 25/05/2020 portant délégation au maire notamment pour fixer, sans limites particulières, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

VU la proposition du groupe de travail Gestion des Cimetières ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Les tarifs funéraires sont fixés à **compter du 1er janvier 2024** selon le document annexé.

ARTICLE 2 :

Monsieur le directeur général des services et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine séance et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Cholet.

Fait à Beaupréau-en-Mauges le 15 novembre 2023

Franck AUBIN
Maire de Beaupréau-en-Mauges



TARIFS FUNÉRAIRES AU 1er JANVIER 2024

CONCESSIONS	Tarifs 2024		OBSERVATIONS
	15 ans	30 ans	
Concession terrain - tarif au M ²	37,00 €	74,00 €	Tarifs pour un emplacement de 2m ² : 74 € (15 ans) ou 148 € (30 ans)
Concession pour colombarium	74,00 €	148,00 €	
Concession cavurne (0,60 m X 0,60 m)	37,00 €	74,00 €	
Concession cavurne (0,60 m X 2 m)	74,00 €	148,00 €	

Pour un cavurne positionné entre 2 tombes (quand pas assez de largeur pour une tombe normale)

EQUIPEMENTS	Tarifs 2024		OBSERVATIONS
	15 ans	30 ans	
Caveau neuf 2 places	1 430,00 €		Déjà mis en place - uniquement sur Beaupreau - compris plaques intermédiaire et de fermeture
Case de colombarium	603,00 €		Compris plaque de fermeture, propriété de la famille
Cavurne	387,00 €		Déjà mis en place dans les cimetières
Plaque marbre cavurne	125,00 €		Option - propriété des familles
Jardin de dispersion	120,00 €		
Occupation caveau provisoire les 6 premiers jours les jours suivants	gratuit 5 € / jour		
Caveau issu de reprise administrative 1 place 2 places 3 places	328,00 € 655,00 € 983,00 €		Plaque(s) intermédiaire(s) non comprise(s)
Vacation funéraire	25,00 €		